

Zitierhinweis

Villard, Renaud: Rezension über: Trevor Dean, *Crime and Justice in Late Medieval Italy*, Cambridge [u.a.]: Cambridge University Press, 2007, in: ~ *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, 2 - Histoire médiévale, S. 451-453, DOI: 10.15463/rec.1189723379

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

dis qu'elle est donnée en privilège à certaines catégories de marchands (étrangers, de poisson, de vin et de viande) dans l'espoir qu'ils favoriseront l'approvisionnement du royaume et de la capitale.

La troisième partie analyse le mécanisme de la coercition pour dette. La contrainte peut s'exercer en prison ouverte – qui tient alors de l'assignation dans les limites de la ville – ou en prison fermée dans un bâtiment qui n'est pas forcément le Châtelet, ni une prison royale, même si les contraintes matérielles rendent cette dernière solution plus fréquente. L'arrestation a volontiers lieu à l'occasion des termes de novembre et obéit à un rituel qui la rapproche de la saisie de biens. La majorité des séjours en prison n'excède pas 2 jours, mais c'est beaucoup au regard des autres emprisonnements et du coût de l'incarcération (peut-être 1 sou par nuit hors dépenses de bouche et frais de procédure) qui est à la charge du prisonnier, s'il en est capable, ou du créancier, s'il est pauvre. L'incarcération reste cependant rentable pour le créancier au regard des sommes dues. La prison pour dette est aussi redoutée parce qu'elle entache l'honneur du prisonnier, la dette et le vol étant des catégories juridiques perméables. L'enseignement le plus surprenant de cette partie, et de la thèse, est que la plupart des délivrances de prisonniers pour dette ne passaient pas par la justice, mais s'achevaient par un compromis amiable par lequel le débiteur remboursait sa dette en s'endettant auprès d'un tiers, obtenait son échelonnement ou une remise partielle. Par conséquent, « la séquence emprisonnement-audience de délivrance fonctionnait comme une dramatisation : elle manifestait d'abord la détérioration des relations entre créancier et débiteur, puis leur nécessaire restauration » (p. 398) si bien que cette procédure révèle en fait « une justice de compromis s'adossant aux attributs effrayants de la justice formelle » (p. 409). Si ce nouveau droit se développe malgré sa relative inefficacité, c'est qu'il répond à une double fonction sociale : faire le tri entre les débiteurs solvables et les autres d'une part, ritualiser leur dépendance socio-économique d'autre part.

On pourra regretter ici ou là des passages un peu confus à force d'être détaillés (sur les

frais d'incarcération par exemple), mais il faut surtout souligner la performance de ce livre qui éclaire puissamment les mécanismes du crédit dans la société médiévale sans pouvoir recourir à la documentation notariale, tour de force rendu possible grâce à une exceptionnelle aisance de Julie Claustre avec le droit qui lui fournit l'essentiel de sa matière. L'historien de Paris s'étonnera que l'auteur ne tire pas toutes les conclusions des informations socio-économiques qu'elle donne sur la capitale (ainsi les cartes ne sont pas commentées), faute de les mettre en relation avec les sources ou les études parisiennes, mais sera plus que consolé avec les très belles mises au point sur le notariat parisien, le tribunal du Châtelet ou le privilège d'attraction de connaissance. Au bout du compte, cette étude de l'emprisonnement pour dette apporte pas mal à l'histoire de Paris, beaucoup à celle de l'État, énormément à l'histoire et à l'anthropologie du droit.

BORIS BOVE

Trevor Dean

Crime and justice in late medieval Italy
Cambridge, Cambridge University Press,
2007, 226 p.

Cet ouvrage entend être bien plus qu'une synthèse d'études fragmentées : il ambitionne de sortir l'analyse de la criminalité d'un tropisme géographique centré sur Florence et Venise – tropisme au demeurant que l'on pourrait discuter, et qui est sans doute surtout marqué dans l'historiographie anglo-saxonne. Trevor Dean, historien de Ferrare (un de ces États souvent « oubliés » par les historiens anglo-saxons), souhaite, par l'analyse de la réponse judiciaire aux pratiques déviantes, fournir un point d'ancrage pour la compréhension des rapports sociaux, dans une Italie surtout septentrionale (XIII^e-XV^e siècles).

Pour ce faire, il construit un discours de la méthode fortement marqué par les réflexions de Paul Ricoeur sur le témoignage¹. Si la réflexion épistémologique est parfois très rapide et très en deçà de ses ambitions, les choix méthodologiques n'en demeurent pas moins originaux : l'auteur tente ainsi de séparer,

à travers les deux parties du livre, deux rapports aux sources distincts, afin d'éviter les pièges tendus par des sources judiciaires dont les pratiques discursives et normées sont masquées par un objet apparemment positif et factuel.

La première partie construit un chapitre par grandes catégories de sources, en tentant d'en repérer les principaux apports à la construction de la pratique judiciaire ; dans l'ordre, il s'agit donc d'analyser les procès, puis les chroniques, les narrations littéraires, les statuts, et enfin les *consilia*, c'est-à-dire les recueils d'opinions de juristes sollicités sur des cas précis. L'idée de l'auteur est d'assumer une forme d'impressionnisme, tempéré par le comparatisme (dans l'espace et le temps), en laissant chaque source exprimer son discours normatif ; l'originalité de cette partie tient également au recours aux *consilia*, trop peu souvent exploités par les historiens du droit, alors qu'ils sont parfois essentiels pour comprendre les doutes et inflexions d'une pratique répressive. Certaines sources manquent étonnamment à l'appel, à commencer par les sources iconographiques (l'auteur oublie de mentionner par exemple l'ouvrage de Gherardo Ortalli sur la peinture infamante²) ou encore celles liées aux confréries d'accompagnement des condamnés à des peines afflictives (les *Libri de' giustiziati*).

La seconde partie, plus classiquement, croise les sources dans une analyse des différents crimes et de l'évolution de leur répression : s'y succèdent insultes et vengeances, crimes sexuels, philtres et poisons, violences puis vols. On regrette notamment de ne pas y trouver de réelle analyse sur l'émergence du banditisme, le développement des spadassins ou la criminalité politique – c'est-à-dire que manquent certaines déviances plus spécifiquement attachées à cette Italie tardo-médiévale, au profit de catégories qui, exception faite des magies blanches et noires, peuvent sembler trop universelles pour être pertinentes.

Malgré ces déséquilibres parfois gênants, l'ouvrage parvient à remettre en question certaines idées préconçues, à préciser certaines évolutions. Ainsi, le glissement du système accusatoire vers le système inquisitoire apparaît comme un mouvement hésitant, ni linéaire ni abouti (la petite République de Lucques

louvoyant par exemple entre les deux), et non comme une irrésistible mutation. Les statuts insistent sur la contagion des crimes, sur une peste à endiguer, implicitement légitimés par des ouvrages de fiction qui approuvent, voire appellent de leurs vœux, une justice aussi répressive que sévère. Parallèlement, l'émergence d'un souci prioritaire d'ordre public, et non de réparation du déshonneur, semble guider l'évolution pénale de l'insulte, voire celle des crimes sexuels considérés comme une menace pour l'institution familiale et, donc, l'ordre social.

L'auteur brosse le portrait d'une société finalement peu violente, dans laquelle l'usage de l'arme blanche reste exceptionnel, une société qui, en outre, tend à limiter le recours aux peines afflictives contre les voleurs, une société en définitive peu criminogène, ce qui permet de lutter contre certaines idées reçues sur la violence ordinaire d'une « Renaissance » italienne où les déviances contrastaient avec le raffinement de la civilisation. Il est néanmoins regrettable que T. Dean, dans une conclusion trop brève, n'ait pas tenté de donner un sens à ces évolutions, qu'il n'ait pas perçu globalement l'irruption de l'ordre public : progressivement, en son nom, sont tolérées certaines violences (le duel, par exemple) pour mieux freiner celles qui lèsent la majesté (humaine ou divine), à commencer par les pratiques démoniaques.

L'ouvrage présente donc nombre de pistes nouvelles, à même de nuancer les monographies parfois excessives concernant Florence ou Venise. L'ambition italienne de la réflexion, si elle a le grand mérite de sortir d'une lecture campaniliste, peine cependant à s'imposer pleinement, en raison d'une méthode qui peut laisser songeur. Par exemple, choisir de s'appuyer principalement sur les archives judiciaires de quatre villes de puissance moyenne (Savone, Bologne, Lucques et Mantoue) est tout à fait légitime ; en revanche, les sondages qui y sont effectués peinent à emporter la conviction, par leurs limites. Par ailleurs, l'échantillon de chroniques retenu (pour l'essentiel, certaines tirées des *Rerum Italicarum Scriptores*) relève plus de la commodité d'accès que d'un choix scientifique : il est par exemple regrettable que les chroniqueurs de Lucques

et de Mantoue (villes pourtant centrales dans les sources archivistiques) n'y figurent pas.

De ce fait, l'ouvrage semble parfois proposer des hypothèses, certes souvent séduisantes, plus que des démonstrations fondées sur des sources, somme toute attendues, et sur une bibliographie lacunaire. Si les pistes ouvertes sont nombreuses, ce livre, sans doute parce qu'il entend dépasser le genre convenu de la synthèse monographique, appelle plus à de nouvelles études qu'il ne dresse un tableau complet et définitif de la répression des déviances, dans une Italie marquée tant par une culture juridique instituée et diffuse que par la persistance de formes variées de justice privée.

RENAUD VILLARD

1 - Paul RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.

2 - Gherardo ORTALLI, *La peinture infamante du XIII^e au XVI^e siècle* : « ...pingatur in Palatio... », Paris, G. Monfort, [1979] 1994. D'autres références bibliographiques font nettement défaut : par exemple, dans le chapitre consacré aux chroniques, l'auteur traite longuement des justices populaires, des corps suppliciés par la foule, sans évoquer les analyses essentielles d'Ottavia NICCOLI, *Il seme della violenza. Putti, fanciulli e mammoli nell'Italia tra Cinque e Seicento*, Rome, Laterza, 1995.

Isabel Alfonso (dir.)

The rural history of medieval European societies: Trends and perspectives

Turnhout, Brepols, 2007, 310 p.

Ce recueil d'articles constitue par son ensemble un ouvrage original et passionnant à la fois. En effet, sept ruralistes du Moyen Âge décrivent, chacun pour un pays européen, l'évolution de l'historiographie médiévale (thèmes, méthodes, sources, concepts...) sur le monde rural au cours du XX^e et du début du XXI^e siècle. On s'aperçoit vite combien l'histoire rurale médiévale est encore relativement peu courue, mais surtout combien les approches sont variables selon les langues, les cultures, les régimes politiques, ou les objectifs sociaux.

Dans son introduction, qui fait synthèse, Isabel Alfonso souligne que l'importance des

influences externes sur chaque historiographie est un des aspects les plus intéressants de l'ouvrage et précise que cela vient pour partie de contextes politiques différents. C'est en France et en Angleterre que le Moyen Âge a été le plus étudié, ce qui a influencé l'Espagne. En Italie, des étrangers ont joué un grand rôle dans les études médiévales. Quant à la Pologne et l'Allemagne, leur historiographie a été très liée aux régimes politiques successifs qu'ils ont connus. La France a construit un modèle universel, alors qu'en Pologne l'étude de la nature du pouvoir et de ses bases ethniques domine. Certains aspects ont pesé dans tous les pays : ainsi la paysannerie est conçue comme une population subordonnée et passive, avec une économie tournée vers la subsistance, étrangère au marché, sans connaissances techniques et vivant dans une solidarité collective. Les conditions de formation des historiens tiennent aussi un rôle : en France, par exemple, les liens entre histoire et géographie ont favorisé la voie de la recherche rurale. En Italie, la séparation entre histoire et économie est visible. Le développement de l'archéologie dans les dix dernières années est partout fort important. Tout ce matériel réuni ici peut permettre de promouvoir une meilleure communication entre médiévistes et spécialistes d'autres périodes et d'aider à traverser les barrières des cultures nationales.

En Angleterre, les principaux centres d'intérêt sont l'archéologie et le paysage ; la recherche a été influencée par les sciences sociales et la culture matérielle, d'où des études sur la production rurale, en particulier alimentaire, ainsi que sur les machines : moulins à eau et à vent. D'une approche institutionnelle, on est passé à une approche plus conceptuelle. On a travaillé également sur le rôle et la place des femmes.

Benoît Cursente présente les points essentiels de l'historiographie française : la grande mutation est géographique ; le Moyen Âge rural avait précédemment été étudié dans le Nord du pays essentiellement, actuellement c'est le Midi qui est le plus productif. L'histoire sociale a été rénovée par l'incorporation de l'anthropologie, et l'influence de l'étude des ressources naturelles et celle de l'archéologie font qu'au total les types d'études sont